

FICHE PAYS

LIBAN

CONTEXTE GÉNÉRAL



Devise : Livre libanaise (LBP), indexée sur le dollar américain (1 USD = 89 550 LBP)

Indice de développement humain (IDH) : 0,752 – classé 102^e au niveau mondial et 10^e parmi les pays arabes (PNUD, février 2026).

Population :

5 887 575 habitants, dont :

- 203 000 à 231 000 réfugiés palestiniens (UNRWA, 2026) ;
- 1 120 000 réfugiés syriens (ce chiffre fluctue en raison des mouvements transfrontaliers liés aux récents changements politiques dans la région) (UNICEF, 2026).

Part de la population rurale : 9 % (Banque mondiale, 2024).

Régime politique : République parlementaire.

Président de la République : Joseph Aoun, élu le 9 janvier 2025.

Organisation territoriale : Mohafazats (gouvernorats), Cazas (districts) et municipalités.

LES ENJEUX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Principaux enjeux :

• **Assainissement :** Depuis 2019, le secteur fait face à un effondrement des infrastructures et de l'économie, empêchant les établissements régionaux des eaux d'exploiter les stations de pompage, d'assurer la maintenance des installations et de traiter efficacement les eaux usées.

• **Énergie :** La hausse des prix du carburant et la réduction de son approvisionnement aux établissements régionaux des eaux affectent le fonctionnement des infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement. Certaines stations dépendent désormais de panneaux solaires pour assurer la continuité des services.

• **Sécheresse et pénurie d'eau :** Les précipitations inférieures à la moyenne ont entraîné une forte diminution des réserves des aquifères et des eaux souterraines, affectant particulièrement le secteur agricole en 2025.

• **Tarifification :** Le système tarifaire ne couvre pas le coût réel du service. L'absence d'une tarification volumétrique ne favorise pas les économies d'eau. En outre, le taux de recouvrement des redevances demeure faible.

• **Déplacements internes :** La guerre en cours au Liban a provoqué le déplacement de plus d'un million de personnes, exerçant une pression considérable sur les infrastructures existantes d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH).

• **Afflux de réfugiés :** L'arrivée de réfugiés accroît la pression sur les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

• **La guerre en cours :** La guerre en cours a endommagé les infrastructures d'eau potable et d'assainissement, tout en entraînant une perte de personnel au sein des établissements régionaux des eaux dans les zones touchées.

LE CADRE INSTITUTIONNEL

Cadre juridique :

- Code de l'eau – amendement de la loi n° 77 d'octobre 2020.
- [Loi n° 221 du 29 mai 2000, et ses amendements, organisant le secteur de l'eau et de l'assainissement.](#)
- [Loi municipale \(décret-loi n° 118 du 30 juin 1977\).](#)

Stratégies nationales :

- [Stratégie nationale du secteur de l'eau 2024-2035.](#)

Principaux acteurs institutionnels:

Cinq structures principales sont au cœur du système juridique:

- **Ministère de l'Énergie et de l'Eau (MoEW) :** définit le cadre politique et stratégique du secteur et constitue l'autorité centrale de gouvernance.
- **Conseil du Développement et de la Reconstruction (CDR) :** est l'autorité contractante des projets d'infrastructures liés à l'eau, à l'assainissement et à l'irrigation financés par l'État libanais et, le cas échéant, soutenus par les bailleurs de fonds internationaux.
- **Établissements régionaux des eaux :** quatre établissements publics autonomes chargés de la gestion, de l'exploitation et de la maintenance des infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et d'irrigation dans leurs zones de compétence :
 - [Établissement des Eaux de Beyrouth et du Mont-Liban](#)
 - [Établissement des Eaux du Liban-Nord](#)
 - [Établissement des Eaux de la Békaa](#)
 - [Établissement des Eaux du Liban-Sud](#)
- **Office National du Litani :** assure la gestion et l'exploitation des systèmes d'irrigation dans le sud de la Békaa et au Liban-Sud.
- **Municipalités :** disposent, en vertu de la loi municipale, de la compétence légale pour exploiter les infrastructures d'assainissement qu'elles ont construites.

QUELQUES PROJETS DE COOPERATION DE-CENTRALISEE

Carte des projets de coopération décentralisée et des coopérations non gouvernementales au Liban : www.pseau.org/actions

[Projet HAUD – Grand Pic Saint-Loup, AERMC, Mairie de Saint-Clément-de-Rivière, Municipalité de Zahlé et Taanayel, Lebanon Reforestation Initiative \(LRI\)](#)

Le projet « HAUD » vise à protéger le système hydrique naturel menacé du bassin de la rivière Berdaouni. La méthodologie repose sur la combinaison de :

1. actions techniques produisant des résultats à l'échelle locale ;
2. actions de gouvernance permettant une gestion à l'échelle du bassin de la Berdaouni ;
3. actions de production et de partage des connaissances.

[Présentation détaillée](#) et [présentation visuelle](#).

[Renforcement de l'alimentation en eau potable à Hammana – Coopération Vendée Eau, Hammana](#)

Ce projet vise à renforcer l'organisation du service public d'eau potable à Hammana. Le système prévu sera autonome en énergies renouvelables, garantissant la continuité du service grâce à la maîtrise des coûts énergétiques (sans recours aux énergies fossiles) et à la fourniture d'une eau potable de qualité, contrôlée par un service public municipal structuré et doté d'un personnel formé.

[Renforcement des acteurs et du dialogue territorial pour améliorer la gestion de l'eau dans la vallée de la Qadisha au Liban – Coopération décentralisée entre la Ville de Chambéry, Grand Chambéry et le district de Bcharré](#)

L'objectif général est de permettre aux acteurs des districts de Bcharré et de Zgharta d'agir collectivement pour une meilleure gestion de la ressource en eau du Nahr Abou Ali, essentielle à la pérennité des secteurs agricole et touristique dans un contexte de changement climatique.

[Mise en œuvre d'un service d'assainissement non collectif dans la municipalité d'Antoura – AE Seine-Normandie, HAMAP Humanitaire, Hydraulys, Ville de Bailly et Noisy-le-Roi](#)

Ce projet vise à répondre aux problèmes de gestion des eaux usées à Antoura en proposant l'installation d'unités décentralisées de traitement des eaux usées sur l'ensemble de la commune, ainsi que la formation du personnel et des acteurs institutionnels à la gestion de l'assainissement.

CONTACTS

LEWAP

Jasmine El Kareh

jasmine.kareh@lewap.org

pS-Eau

Mélodie Boissel

melodie.boissel@pseau.org

Principales structures de gestion des services publics

- **Eau potable** : La gestion de l'eau est déléguée par l'État aux quatre Établissements des eaux. Dans plusieurs municipalités, des comités locaux de l'eau continuent toutefois d'assurer la gestion du service. Ces comités sont réticents à transférer cette compétence aux Établissements des eaux, conformément à la loi n° 221, entrée en application en 2005.
- **Assainissement collectif** : Malgré des investissements importants, le niveau des services demeure insuffisant. En vertu de la loi, les Établissements des eaux sont responsables de la gestion du service. En pratique, plusieurs municipalités continuent d'exploiter les réseaux d'eaux usées. De manière générale, l'exploitation des stations d'épuration est déléguée par le CDR ou les Établissements des eaux à des entreprises privées. Toutefois, certaines stations sont directement gérées par les municipalités.
- **Assainissement individuel** : Les investissements ainsi que les coûts d'exploitation et de maintenance des équipements d'assainissement au niveau des ménages sont à la charge des usagers.
- **Accès aux services pour les réfugiés** : Étant donné que 80 % des réfugiés vivent au sein des communautés hôtes, les institutions publiques libanaises répondent à leurs besoins. Pour les populations vivant dans des établissements informels, les services d'eau et d'assainissement sont principalement assurés par les Nations Unies et les ONG.
- **Établissements régionaux des eaux** : Principaux fournisseurs des services d'eau potable et d'assainissement, ils continuent de faire face à d'importants défis en matière d'exploitation et de maintenance. Le faible taux de recouvrement des redevances limite les ressources disponibles et entraîne un manque de personnel technique pour assurer le suivi du bon fonctionnement des installations.

BAILLEURS ET ONG INTERNATIONALES

- **Banque mondiale** : fournit d'importants prêts et financements pour des projets d'infrastructures de grande envergure (tels que les barrages et la réhabilitation des principaux réseaux), ainsi qu'un soutien plus large au secteur public.
- **UNICEF** : coordonne, en collaboration avec le ministère de l'Énergie et de l'Eau, la réponse visant à répondre aux besoins en eau, assainissement et hygiène des populations vulnérables (réfugiés et communautés hôtes). Son action s'inscrit dans le cadre du Plan de réponse pour le Liban (Lebanon Response Plan) (dernier Flash Appeal : mars-mai 2026). L'UNICEF coordonne également la réponse d'urgence au Liban face à l'intensification des hostilités et aux déplacements internes de population.
- **OCHA (Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies)** : a créé le Fonds humanitaire pour le Liban (Lebanon Humanitarian Fund - LHF) en 2014. Les activités du Fonds sont alignées sur la planification coordonnée de la réponse humanitaire dans le pays, notamment le Plan de réponse à la crise au Liban (Lebanon Crisis Response Plan - LCRP). Ce mécanisme constitue une source prévisible et complémentaire de financement humanitaire, permettant une mobilisation rapide et flexible des ressources pour les activités humanitaires vitales. **AFD**
- **(coopération française / Agence française de développement)** : consacre, depuis 1999, 44,5 % de son assistance financière au secteur de l'eau au Liban. Elle œuvre activement à l'amélioration de la gouvernance de l'eau, de la continuité des services et de la viabilité financière des établissements régionaux des eaux.
- **Union européenne** : à travers le programme ECHO (Direction générale de la protection civile et des opérations d'aide humanitaire européennes), elle apporte une aide d'urgence pour répondre aux besoins des populations vulnérables en matière d'eau et d'assainissement. L'Union européenne est l'un des principaux bailleurs de fonds du secteur de l'eau au Liban, soutenant notamment les réformes de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement par l'octroi de subventions.
- **DDC (Direction du développement et de la coopération) ou SDC (Swiss Agency for Development and Cooperation) (Coopération suisse)** : intervient auprès de l'Établissement des Eaux de la Békaa afin d'améliorer les services d'eau et d'assainissement au profit des communautés hôtes et des populations réfugiées.
- **GIZ et KfW (coopération allemande)** : Par l'intermédiaire de la Banque allemande de développement (KfW), de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) et de l'Institut fédéral des géosciences et des ressources naturelles (BGR), la coopération allemande au développement soutient le ministère de l'Énergie et de l'Eau ainsi que les quatre établissements régionaux des eaux dans les domaines suivants : infrastructures d'eau et d'assainissement, renforcement des capacités institutionnelles, gouvernance (y compris les réformes politiques et réglementaires), gestion des ressources en eau, réduction de l'eau non facturée, gestion des eaux usées, et numérisation des systèmes de suivi et des bases de données clients.